

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 27 mai 2015**

---

Délibération n° 2015 - 27/05/2015 - 8

*Rattachement de l'IREDU à l'ESPÉ*

---

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération du conseil d'école de l'ESPE en date du 16 septembre 2014 approuvant le rattachement de l'IREDU à l'ESPÉ
- VU la délibération du conseil d'école de l'UFR Droit, Sciences économique et politique en date du 18 février 2015 approuvant le rattachement de l'IREDU à l'ESPÉ
- VU l'avis du Comité technique en date du 23 avril 2015
- VU l'avis de la Commission de la Recherche en date du 16 mars 2015

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 21 voix pour (unanimité) :**

**le rattachement de l'IREDU (Institut de Recherche en Économie de l'Éducation) à l'ESPÉ (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation).**

Dijon, le 28 mai 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement